

*Article 43 du Règlement*

Que le gouvernement utilise une partie importante des fonds de plus de un milliard de dollars qui n'ont pas été affectés dans les nouvelles prévisions budgétaires pour stimuler la constitution de logements et aider l'industrie canadienne de la forêt, les travailleurs de la construction et les industries connexes, tout comme les propriétaires et les locataires.

**Des voix:** Bravo!

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Français]

**L'INDUSTRIE**

ON DEMANDE QUE LA CATÉGORIE DES CHAUSSURES EN CUIR  
SOIT INCLUSE DANS LE CONTINGENTEMENT GLOBAL—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante, particulièrement au Québec et en Ontario.

Reconnaissant que la politique relative à l'industrie de la chaussure annoncée dernièrement par le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) excluait du contingentement global la catégorie des chaussures en cuir; considérant que la survie de l'industrie de la chaussure dépend hors de tout doute selon les spécialistes de cette industrie de l'inclusion de la catégorie des chaussures en cuir. Étant donné les circonstances, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):

Que la Chambre, à l'unanimité, exhorte le ministre responsable à savoir que la catégorie des chaussures en cuir soit incluse dans le contingentement global immédiatement, ceci étant la seule façon d'éviter la perte de milliers d'emplois pour des milliers de Canadiens et particulièrement au Québec et en Ontario.

**Mme le Président:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**LES PARTIS POLITIQUES**

LE PARTI LIBÉRAL—LE DISCOURS DU DÉPUTÉ DU LAC SAINT-JEAN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Chris Speyer (Cambridge):** Madame le Président, moi qui, en tant que Canadien, me suis toujours demandé quelles

pouvaient bien être les grandes idées du parti libéral, je propose, avec l'appui du député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que la Chambre félicite chaudement le député du Lac-Saint-Jean (M. Gimaïel) d'avoir parfaitement défini les idées véritables du parti libéral lorsqu'il a dit à la Chambre le 29 janvier: «Si pour pouvoir se développer le parti libéral juge que nous avons besoin d'être communistes, nous deviendrons communistes. C'est cela être un libéral. Un libéral c'est accepter toutes les idées»; et ailleurs: «Être libéral, ce n'est pas se battre pour une province qui s'appelle Québec, ce n'est pas se battre pour un pays qui s'appelle le Canada, ce n'est pas se battre pour l'OTAN ou le Pacte de Varsovie, être un libéral c'est d'abord et avant tout être un député... Et dans ce contexte-là, tout peut être justifié».

**Mme le Président:** Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

• (1410)

**LES ACCORDS FISCAUX ENTRE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LES PROVINCES**

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES ÉTABLIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Les paiements de péréquation versés aux provinces plus pauvres pour que les Canadiens, peu importe où ils vivent, jouissent tous de services publics raisonnablement comparables étaient censés tenir à tel point de la nature même du Canada qu'ils sont inscrits dans la nouvelle constitution. Le gouvernement fédéral ne doit pas aggraver la situation déjà rendue tragique par son abandon du fédéralisme coopératif en ajoutant à sa réduction du financement des soins médicaux et de l'enseignement postsecondaire l'imposition unilatérale d'une formule de péréquation arrêtée après seulement une brève période de négociations avec les provinces. Je propose donc, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le gouvernement fédéral retire l'ultimatum qu'il a lancé aux provinces, qu'il rétablisse tout à fait le financement des programmes établis au niveau antérieur et cherche une formule de péréquation qui protégerait davantage les Canadiens dans les provinces démunies contre la dégradation des services publics.

**Mme le Président:** Cette motion obtient-elle le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.